

**CONCOURS EXTERNE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE  
SESSION 2023  
SPÉCIALITÉ MUSIQUE / DISCIPLINES PIANO & CLARINETTE**

**FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL**

(Dossier individuel à renvoyer en un seul exemplaire par voie postale uniquement au plus tard le 30 janvier 2023 (date nationale) – cachet de la poste faisant foi - aucune pièce ou modification de celui-ci ne seront acceptées au-delà de cette date)

*Le candidat est invité à fournir les documents sous la forme d'un « dossier professionnel » permettant au jury d'apprécier ses compétences et ses qualités.*

**Il est conseillé de limiter la partie rédactionnelle à 20 pages dactylographiées (soit 10 feuilles recto-verso).**

*Ce dossier pourra notamment comporter les pièces suivantes :*

- 1. Titres et diplômes (pièces obligatoires) ou décision favorable de la commission REP / RED ou dispense légale.**
- 2. Curriculum vitae**
- 3. Présentation écrite, de vingt pages dactylographiées (10 feuilles recto-verso) au maximum de l'expérience antérieure et du projet pédagogique comprenant :**
  - A. Enseignement dans un ou plusieurs établissement(s) (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet d'établissement...) – **(compris dans les 20 pages dactylographiées).**
  - B. Activités pédagogiques – **(comprises dans les 20 pages dactylographiées).**
  - C. Expérience professionnelle / Activités artistiques – **(comprises dans les 20 pages dactylographiées)**
    1. Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal, d'une compagnie (type de structure, descriptif de l'activité), association.
    2. Concours nationaux, internationaux.
    3. Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité).
    4. Discographie.
    5. Activité de composition musicale.
    6. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs).
    7. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs).
    8. Autres.

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également en annexes des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), DVD, CD Rom ou clé USB seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.